

Du vingt huit Février an mil huit cent soixante-dix, à onze heures.

ACTE DE NAISSANCE de *Isabelle Eugénie Marie Magdalène Dausse*
 née à la Garded le jour hier du courant à une
 heure du matin fille de *Antoine Dausse* ans, domicilié
 à la Garded et de *Marie Thérèse Dausse* son épouse
 profession d'ancienne âgée de vingt-huit ans,

domiciliée au dit la Garded avec ses mariés.
 Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par *Antoine Dausse* père de
 l'enfant âgé de cinquante ans, profession de vicaire,
 domicilié à la Garded

Premier témoin, *Quercy Michel* âgé de quarante-neuf ans,
 profession de garde-champêtre domicilié à la Garded
 Second témoin, *Guillaume Dausse* âgé de vingt-trois ans,
 profession de *garçonnet* domicilié à la Garded

CONSTATÉ, suivant la loi par moi *Antoine Dausse* agent délégué
 par M. le Maire de la Garded

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
 partie déclarante et aux témoins, qui ont

Du vingt huit Février an mil huit cent soixante-dix, à deux heures.

ACTE DE NAISSANCE de *Antoine Dominique Marie Magniez*
 né à la Garded le jour du courant à une
 heure du matin fils de *Antoine Magniez* ans, domicilié
 à la Garded et de *Marie Thérèse Magniez* son épouse
 profession d'ancienne âgée de vingt-neuf ans,
 domiciliée au dit la Garded avec ses mariés.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par *Antoine Magniez* père de
 l'enfant âgé de cinquante ans, profession de *commissaire*
 domicilié à la Garded

Premier témoin, *Antoine Michel* âgé de cinquante-neuf ans,
 profession de *garçonnet* domicilié à la Garded
 Second témoin, *Guillaume Dausse* âgé de vingt-trois ans,
 profession de *garçonnet* domicilié à la Garded
 CONSTATÉ, suivant la loi par moi *Antoine Dausse* agent délégué
 par M. le Maire de la Garded

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
 partie déclarante et aux témoins, qui ont



N° 7

Du vingt huit Février an mil huit cent soixante-dix, à une heure.

ACTE DE NAISSANCE de *Henri Claire Josephine Simon*
 née à la Garded le jour du courant à deux
 heures du matin fille de *Joseph Michel Simon* ans, domicilié
 à la Garded et de *Marie Thérèse Simon* son épouse
 profession d'ancienne âgée de vingt-neuf ans,
 domiciliée au dit la Garded avec ses mariés.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par *Joseph Michel Simon* père de
 l'enfant âgé de cinquante ans, profession de *cultivateur*
 domicilié à la Garded

Premier témoin, *Joseph Michel Simon* âgé de cinquante ans,
 profession de *garçonnet* domicilié à la Garded
 Second témoin, *Antoine Dausse* âgé de vingt-trois ans,
 profession de *garçonnet* domicilié à la Garded

CONSTATÉ, suivant la loi par moi *Antoine Dausse* agent délégué
 par M. le Maire de la Garded

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
 partie déclarante et aux témoins, qui ont

Du vingt huit Février an mil huit cent soixante-dix, à deux heures.

ACTE DE NAISSANCE de *Marie Antoinette Simon*
 née à la Garded le jour du courant à quatre
 heures du matin fille de *Joseph Michel Simon* ans, domicilié
 à la Garded et de *Marie Thérèse Simon* son épouse
 profession d'ancienne âgée de vingt-neuf ans,
 domiciliée au dit la Garded avec ses mariés.

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe
 Sur la déclaration à moi faite par *Joseph Michel Simon* père de
 l'enfant âgé de cinquante ans, profession de *commissaire*
 domicilié à la Garded

Premier témoin, *Antoine Michel* âgé de cinquante-neuf ans,
 profession de *garçonnet* domicilié à la Garded
 Second témoin, *Guillaume Dausse* âgé de vingt-trois ans,
 profession de *garçonnet* domicilié à la Garded
 CONSTATÉ, suivant la loi par moi *Antoine Dausse* agent délégué
 par M. le Maire de la Garded

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la
 partie déclarante et aux témoins, qui ont